



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 PARIS

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 10, rue Saint Marc
75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue Saint Marc

75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de l'**Association POLLINIS FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POLLINIS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	200 964,01	200 964,01		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	32 893,86	25 459,30	7 434,56	9 414,08
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 500,00		6 500,00	6 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	240 357,87	226 423,31	13 934,56	15 914,08
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	10 440,56		10 440,56	4 836,93
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	200 065,19		200 065,19	198 257,36
Disponibilités	812 233,36		812 233,36	715 765,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 022 739,11		1 022 739,11	918 859,89
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 263 096,98	226 423,31	1 036 673,67	934 773,97
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an				1 400,00
(2) Dont créances à moins d'un an				

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	271 196,96	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	271 196,96	
Report à nouveau	421 986,02	421 986,02
Excédent ou déficit de l'exercice	144 646,99	271 196,96
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	837 829,97	693 182,98
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	837 829,97	693 182,98
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 712,52	90 752,83
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	172 518,96	147 225,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 612,22	3 612,22
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	198 843,70	241 590,99
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 036 673,67	934 773,97
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	7 808,00	78 704,00
(2) Dont emprunt participatifs		

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	281,40	180,00
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	12 938,52	10 743,92
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		6 000,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 189 174,05	2 216 951,02
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	-2 568,01	16,91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 199 825,96	2 233 891,85
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	802 442,50	601 336,60
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	74 877,17	98 045,67
Salaires	841 727,73	910 155,99
Cotisations sociales	331 001,30	348 381,26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 911,37	6 476,87
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	26,73	55,86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 056 986,80	1 964 452,25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	142 839,16	269 439,60
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 807,83	1 757,36
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 807,83	1 757,36
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 807,83	1 757,36
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	144 646,99	271 196,96
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 201 633,79	2 235 649,21
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 056 986,80	1 964 452,25
EXCÉDENT OU DÉFICIT	144 646,99	271 196,96
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
(1) Y compris autres charges externes : redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Y compris autres charges externes : redevances de crédit-bail mobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 036 673,67 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **144 646,99 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

POLLINIS est une ONG indépendante, financée exclusivement par les dons des citoyens, qui agit pour la protection des abeilles domestiques et sauvages, et pour une agriculture qui respecte tous les pollinisateurs.

Périmètre des activités

POLLINIS agit en France et au niveau européen pour :

1. faire interdire tous les pesticides « tueurs d'abeilles » et permettre aux agriculteurs de mettre en place des modes de production capables de couvrir nos besoins alimentaires avec des produits sains tout en respectant l'environnement et la biodiversité ;
2. restaurer d'urgence l'habitat des pollinisateurs sauvages et leurs ressources alimentaires dans un environnement non-pollué et diversifié ;
3. sauver les abeilles à miel locales d'Europe au cœur des milieux naturels dans lesquels elles ont évolué depuis des millénaires. Moyens mis en oeuvre pour contribuer à enrayer le déclin des pollinisateurs, POLLINIS se bat en militant pour un changement rapide des politiques publiques concernant l'agriculture et l'environnement avec :
 - analyse de la législation et de l'influence des lobbys sur les institutions pour formuler des recommandations politiques constructives et amorcer les changements nécessaires ;
 - information et mobilisation des citoyens (campagnes, mails d'information, articles, réseaux sociaux, pétitions en ligne) pour peser sur les représentants politiques, en France et au niveau européen ;
 - construction d'un contrepouvoir à opposer aux lobbys en portant les revendications des citoyens auprès des élus et des institutions (RDV politiques à Bruxelles et Paris, publication de rapports, d'études, de notes de positionnement) ;
 - sensibilisation des médias aux problématiques concernant les pollinisateurs pour informer et mobiliser plus largement l'opinion publique.
 - en encourageant et en participant directement à la mise en place de solutions efficaces pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs essentiels :
 - restauration des haies
- identification, soutien et accompagnement des projets agricoles sans pesticides favorisant la restauration d'un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- promotion de la protection dans leurs milieux naturels des abeilles à miel locales à travers l'Europe, protection juridique des conservatoires d'abeilles locales ;
- réunion d'experts, de scientifiques et d'acteurs de terrain pour réfléchir collectivement aux solutions ;
- orientation et financement de la recherche scientifique sur les pollinisateurs et les alternatives agricoles permettant de les protéger.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Changement des règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Agencements	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	5 ans
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Indemnité de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)

Etat du contributeur	Montant en €
ALLEMAGNE	12 143,33
ANDORRE	100,00
ARGENTINE	30,00
AUSTRALIE	240,00
AUTRICHE	1 960,00
BELGIQUE	87 902,10
BRESIL	2 760,00
CANADA	2 728,00
CHILI	50,00
COLOMBIE	200,00
DANEMARK	285,00
EMIRATS ARABES UNIS	40,00
ESPAGNE	3 677,00
ETATS-UNIS	1 415,00
FINLANDE	685,00
GRECE	515,00
HONG KONG	320,00
ILES FEROE	10,00
INDONESIE	465,00
IRLANDE	922,00
ITALIE	3 231,50
JERSEY	100,00
LAOS	100,00
LIECHTENSTEIN	5,00
LUXEMBOURG	8 999,00
MADAGASCAR	100,00
MALTE	50,00
MAROC	190,00
MEXIQUE	95,00
MONACO	1 465,00
NORVEGE	260,00
NOUVELLE-ZELANDE	540,00
PAYS-BAS	6 931,00
PEROU	5,00
POLOGNE	350,00
PORTUGAL	2 067,00
ROYAUME UNI	6 610,00
SENEGAL	150,00
SERBIE	100,00
SINGAPOUR	639,00
SLOVAQUIE	80,00
SLOVENIE	28,00
SUEDE	660,00
SUISSE	50 579,52
TCHAD	60,00
TCHEQUIE	200,00
THAÏLANDE	20,00
TURQUIE	35,00
TOTAL	200097,45

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	200 964,01			200 964,01
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	27 962,01	4 931,85		32 893,86
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 500,00			6 500,00
TOTAL	235 426,02	4 931,85		240 357,87

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	5	Linéaire	200 964,01			200 964,01
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains			18 547,93	6 911,37		25 459,30
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			219 511,94	6 911,37		226 423,31

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	6 500,00	6 500,00		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	10 230,56	10 230,56		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	210,00	210,00		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	16 940,56	16 940,56		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		271 196,96			271 196,96
Report à nouveau	421 986,02				421 986,02
Excédent ou déficit de l'exercice	271 196,96	- 271 196,96	144 646,99		144 646,99
TOTAL	693 182,98		144 646,99		837 829,97
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	693 182,98		144 646,99		837 829,97

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 712,52	22 712,52		
Personnel et comptes rattachés	40 157,48	40 157,48		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	101 146,74	101 146,74		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	31 214,74	31 214,74		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 612,22	3 612,22		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	198 843,70	198 843,70		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 904,00	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	35 662,75	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	14 265,11	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	86 881,63	
État - Charges à payer	23 229,00	
TOTAL	174 942,49	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	6 978,39	
Etat - Produits à recevoir	210,00	
TOTAL	7 188,39	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 205,82	
Afférents aux services autres		
TOTAL	9 205,82	

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif 2024

Catégorie	Homme	Femme	Total
Cadres	2	6	8
Non-Cadres	4	6	10
TOTAL	6	12	18

Informations relatives à l'effectif 2025

Catégorie	Homme	Femme	Total
Cadres	2	7	9
Non-cadres	3	5	8
TOTAL	5	12	17

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 208 882,80 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunération	Avantages en nature
Montant total	208 882,80	-

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1°d du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère un dirigeant sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ce dirigeant au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élève à :

	Rémunération	Avantages en nature
Nicolas LAARMAN	21 999,99	-

ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

GÉNÉRALITÉS

- **Missions sociales**

Missions sociales réalisées à l'étranger :

POLLINIS participe à plusieurs actions d'information et de consultations auprès de différentes instances européennes ou mondiales (IUCN, IPBES, Commission Européenne, Parlement Européen, EFSA)

POLLINIS mène des projets de recherche avec des institutions de recherches (la Task Force on Systemic Pesticides, UKCEH (UK Centre for Ecology & Hydrology) et les universités de Bologne et de Turin)

POLLINIS participe à plusieurs coalitions sur les thèmes et missions défendues en France également (protection des pollinisateurs, homologation des pesticides, autorisation des nouvelles techniques génomiques avec Bug Life, Bee coalition, Corporate Europe Observatory, Greenpeace, Les Amis de la Terre, Save Local Bees, Stop Gene drive, Via Campesina et d'autres).

- **Missions sociales réalisées en France – actions réalisées directement :**

POLLINIS soutient une science indépendante en réalisant et en finançant des recherches sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association travaille aussi avec des laboratoires académiques de renom pour mener au plus vite les études nécessaires pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour pouvoir agir en justice et forcer l'évolution du cadre réglementaire, et accélérer le changement de modèle agricole.

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des insectes pollinisateurs, et préciser les actions indispensables à mener aujourd'hui pour enrayer leur extinction, POLLINIS déploie beaucoup d'énergie pour informer et sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens en France et ailleurs en Europe, pour les engager et les convaincre de se battre à ses côtés. Elle utilise essentiellement les médias numériques pour cela : e-mails, site internet, et réseaux sociaux. L'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias par le biais de communiqués et de conférences de presse dédiés aux journalistes.

Pour défendre les droits de la nature et les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des responsables politiques et se bat au sein de groupes de travail et des instances consultatives institutionnelles, à Paris et à Bruxelles, pour faire adopter des législations réellement protectrices des pollinisateurs et de leur environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque cela ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence des décisions politiques au sein des institutions. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice décisives pour l'avenir du vivant, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

Pour contraindre les élus et les représentants politiques à mettre en œuvre les actions indispensables pour stopper l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et de ses actions politiques. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de sympathisants en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient une pression continue sur les décideurs et les institutions. Les pétitions portées

systématiquement par plusieurs centaines de milliers de citoyennes et citoyens, et les messages d'interpellations directes de responsables politiques relayées par ses sympathisants, permettent de faire systématiquement remonter les demandes de la société civile dans l'agenda des responsables politiques, et donnent à POLLINIS la légitimité dont elle a besoin pour influencer les décisions publiques.

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets de conservation et de restauration des paysages capables d'inspirer et d'accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour aider les pollinisateurs sauvages, l'association soutient et finance des chantiers de plantation d'arbres et de haies, indispensables pour offrir le gîte et le couvert aux insectes butineurs, en prenant appui sur des partenaires qui travaillent avec elle au niveau national ou local, et apportent leur expertise technique, scientifique ou juridique.

Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice :

Néant

- **Faits significatifs relatifs à la générosité du public**

Nous poursuivons de manière active notre stratégie de fidélisation des donateurs par une information de plus en plus spécifique sur leurs intérêts manifestés sur les sujets avec pour objectif de consolider nos donateurs réguliers.

- **Ressources et moyens**

L'ensemble des ressources de l'exercice 2025 provient de donateurs particuliers, à l'exception d'un petit reliquat qui provient de la vente d'affiches de pollinisateurs sauvages pédagogiques destinées aux écoles et au grand public. Ses affiches sont vendues à un prix permettant uniquement à POLLINIS de couvrir ses frais. L'association n'est engagée dans aucune activité lucrative. La quasi-totalité des missions sociales sont ainsi financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public non affectées de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Cadre légal de référence**

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

- **Règles et méthodes comptables**

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

- **Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.**

- Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (dons et mécénats, et si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice)

LES RESSOURCES

- **Ressources collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons, de prélèvements mensuels pour les parrainages ;

Il est à noter que des dons du grand public s'effectuent également à la suite de parutions média liées à l'association ainsi que le relai de ces campagnes sur les réseaux sociaux.

• Formes d'appel à la générosité du public

L'association dispose d'un système de dons en ligne sur le site de l'association ;

Afin de récolter des dons, nous développons des actions d'activation et de mobilisation via des appels mailings à l'ensemble de notre base de signataires et donateurs.

• Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.

- Ressources collectées auprès du public

Elles sont constituées des dons suite à nos appels et publications sur notre base.

- Autres ressources

Vente d'affiches pédagogiques.

Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées

LES EMPLOIS

• Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

○ Missions sociales réalisées en France

- Ces frais regroupent :
- -Les charges directes liées à l'activité de campagnes de mobilisation et contre-lobbying : les coûts liés aux sites internet, à la communication (avec les différents prestataires graphiste, vidéaste ...) ou encore les honoraires d'avocats dans le cadre des actions en justice...
- -La quote-part salariale des collaborateurs en charge des campagnes de mobilisation et de contre-lobbying
- -les charges directes liées à l'activité des différentes études, recherches et projets (frais de déplacements, matériel pour les projets de terrain)
- -Le financement de commandes de projets d'études et recherches (les universités de Bologne et de Turin, UKCEH...)
- -La quote-part salariale des collaborateurs en charge des différentes études, recherches et projets

○ Les frais de recherche de fonds

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons (le coût des campagnes de communication et d'abonnement aux plateformes de gestion des donateurs)
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge de la collecte de fonds.

○ Les frais de fonctionnement

Ces frais regroupent :

- Les frais de fonctionnement des salariés dans le cadre de leurs missions,
- Les frais de mission / réception non affectés à des missions sociales,
- La quote-part salariale des collaborateurs et les frais de siège qui ne sont pas liés à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger.

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 31/12/2025		EXERCICE 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 189 444	2 189 444	2 217 131	2 217 131
1.1 Cotisations sans contrepartie	270	270	180	180
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 189 174	2 189 174	2 216 951	2 216 951
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 190		12 518	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 190		12 518	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			6 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	2 201 634	2 189 444	2 235 649	2 217 131
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 533 775	1 533 775	1 403 138	1 403 138
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 533 775	1 533 775	1 403 138	1 403 138
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		-		-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	211 746	211 746	306 666	306 666
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	211 746	211 746	306 666	306 666
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	311 465	311 465	254 648	254 648
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	2 056 986	2 056 986	1 964 452	1 964 452
EXCEDENT OU DEFICIT	144 648	132 458	271 197	252 679

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 31/12/2025		EXERCICE 31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA				
GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-		

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
1 – MISSIONS SOCIALES	1 533 775	1 403 138
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 533 775	1 403 138
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	211 746	306 666
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	211 746	306 666
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	311 465	254 648
TOTAL DES EMPLOIS	2 056 986	1 964 451
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	132 458	252 679
TOTAL	2 189 444	2 217 130

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 189 444	2 217 131
1.1 Cotisations sans contrepartie	270	180
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	2 189 174	2 216 951
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	2 189 444	2 217 131
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	311 465	2 217 131

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	639 741	387 062
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	132 458	252 679
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	772 199	639 741

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	-	-

	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-